

Rendez-vous en août et
bonnes vacances !



Lectures d'été...



Voir infra pp. 2-6 & 8

Et visitez la librairie virtuelle de la FNLP :
http://www.fnlp.fr/librairie_en_ligne/peel3.0-beta/index.php



Le Mouton Noir

Bulletin trimestriel des libres penseurs des Alpes de Haute Provence

Édito

Laïcité contre « laïcité ouverte » ou « plurielle ». Si tous n'en mouraient pas, tous en furent atteints, certains n'en sont toujours pas sortis...

1950 : Robert Treno, rédacteur en Chef du Canard Enchaîné : « Il fut un temps où les choses étaient simples, on était de droite avec les patrons et les curés. On était de gauche avec les ouvriers et les laïques. »



LP RdV

Assemblée générale

L'ESCALE

21 juin – 19h00
à la MAC
suivi d'un buffet froid

AHP

Le 2^{ème} rendez-vous se termine au... Gargantua



Arguments

Nouveau !

Les Cahiers de la Libre Pensée Bas-alpine

Déjà 3 n^{os} parus !

- 1 – le monument de Château-Arnoux
- 2 – Les fusillés pour l'exemple du 04
- 3 – Individu ou personne ?



Ensemble pour défendre la laïcité !



Respecter la laïcité et la loi de 1905
passe par l'abrogation du Concordat d'Alsace-Moselle,
de la loi Debré et de toutes les lois antilaïques.
Il n'y a qu'un seul combat qui vaille :

**« Fonds publics à l'École publique,
fonds privés à l'école privée »**

À l'initiative de la Libre Pensée des Alpes de Haute Provence (F. D. G. L. P.-04)
à laquelle s'associent les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (D. D. E. N.-04)
et la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (F. G. R.-F. P.-04)

Judi 23 mai 2013 à 18h00

Théâtre Henry FLUCHÈRE – Ste-Tulle

MEETING-DÉBAT DÉPARTEMENTAL

Pour l'abrogation de la loi Debré

Avec le soutien des Unions départementales CGT et FO
et des Unions locales CGT de Ste-Tulle et FO de Manosque
en partenariat avec la municipalité de Ste-Tulle
sous la présidence de Serge GARCIA (maire-adjoint)

Prendront la parole :

Marc **POUYET**
Président Libre Pensée 04

Henri **HUILLE**
Membre de la CAN de la FNLP

Claude **BONNET**
Membre du bureau des DDEN 04

Jean **FILLET**
Pour la FGR-FP 04

Thierry **CUISSON**
Pour la FSU 04

Alain **BARD**
Secrétaire de l'UD-CGT 04

Gisèle **ADOUE**
Membre du bureau de l'UD-FO 04

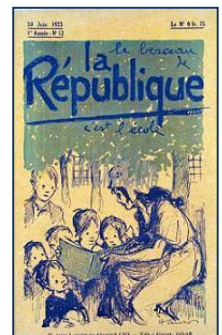
Éric **VUOSO**
Président FCPE

Léo **ROUSSIN**
FERC-CGT 04

Patrick **BUS**
Secrétaire de la FNEC.FP-FO 04

ABROGATION de la loi DEBRE
de toutes les lois ANTI-LAÏQUES

**FONDS PUBLICS À L'ÉCOLE PUBLIQUE
À L'ÉCOLE PRIVÉE : FONDS PRIVÉS**



Laïcité contre « laïcité ouverte » ou « plurielle »
Si tous n'en mouraient pas, tous en furent atteints,
certains n'en sont toujours pas sortis...

1950 : Robert Treno, rédacteur en Chef du Canard Enchaîné :

« **Il fut un temps où les choses étaient simples, on était de droite avec les patrons et les curés, on était de gauche avec les ouvriers et les laïques.** »

1959 : Loi Debré : « ... L'établissement (privé-NDLR), tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience. Tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyance, y ont accès... »

1960 : Serment de Vincennes contre la loi Debré (extraits) : « *Nous ... faisons le serment solennel (...) de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ; et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'école de la Nation, espoir de notre jeunesse.* »

1970 : Le congrès de la CFDT définit la laïcité « ouverte » ou « plurielle » :

« ... *qui n'est pas la neutralité, mais la libre expression des personnes dans leur diversité, favorisant le développement des consciences individuelles.* »

1971 : Les militants catholiques entrent dans le Parti Socialiste. Au congrès d'Épinay, Mitterrand qui en devient premier secrétaire les salue :

« *Je constate ... que les personnalistes d'Emmanuel Mounier sont, c'est l'occasion de le dire, Dieu soit loué, parmi nous... et que peut-être, pour la première fois, ce qui se passe au sein du monde chrétien, et particulièrement de l'Église catholique, peut signifier sans qu'on s'illusionne encore sur les grandes masses, le rendez-vous qu'ont espéré tous ceux qui depuis au moins vingt-cinq ans (...) sont allés dans ce sens.* »

1981 : Alain Savary à peine arrivé au pouvoir, devant le sénat :

« *Je vous demande d'apprécier l'attitude d'une majorité qui aurait pu en une nuit abroger les lois Debré et Guermeur.* »

1984 : Alain Savary, alors qu'il quitte le gouvernement, déplore le mépris de l'Église et de la droite :

« *On avait annoncé que l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 se traduirait par l'arrêt du financement des écoles privées. Chacun sait qu'il n'en a rien été. L'État a respecté les lois en vigueur en inscrivant à sa charge 14,5 milliards au budget 1982, 16,5 milliards au budget 1983, 18,5 milliards au budget 1984.* »

2013 : Claude Domeizel, sénateur 04, dans sa lettre de réponse à la Libre Pensée 04 du 26 mars :

« *Je suis très attaché à une conception ouverte et tolérante de la laïcité. Sachez que pour moi, la laïcité n'est pas l'exclusion des religions. D'ailleurs, dans le cadre du débat national sur le projet de loi en question, les congrégations religieuses ont été nombreuses à être auditionnées.* »...

« *Pour moi, la laïcité n'est pas contre les religions mais sous-entend leur reconnaissance et la liberté de chacun d'y adhérer. Je faillirais à mes obligations d'élu républicain si je négligeais l'avis de tous pour forger ma réflexion personnelle.* »

On se demande pourquoi, Aristide Briand et Jaurès, pères fondateurs de son parti, libres penseurs éminents, ont par la loi de 1905, ramené les Églises à de simples associations culturelles du type 1905 (F. Buisson aurait préféré type 1901) qui ne peuvent avoir aucune autorité juridique et politique sur la République, car séparées de l'État. C'est le respect de la liberté de conscience de tous les citoyens gravé dans le marbre ! (Art 1 : La République assure la liberté de conscience.)

Si, avec la loi de 1905, la religion est devenue une affaire privée, l'école privée qui n'est pas un service public, ne doit plus être financée que par ses adeptes privés.

« **Fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'école privée** » ! Ce qui implique la nécessaire abrogation de la loi Debré et de toutes les lois antilaïques. De la même façon, le statut concordataire d'Alsace Moselle, contraire aux principes républicains d'égalité et d'indivisibilité, doit être abrogé.

La Libre Pensée, a un moment été secouée par la vague « laïcité ouverte ». Mais, de par sa nature antireligieuse et antidogmatique, ainsi que par son ancrage viscéral dans le mouvement ouvrier républicain, elle a très tôt constitué un pôle de résistance à l'offensive de la gauche cléricale.

Le meeting laïque départemental unitaire du 23 mai à Ste Tulle, pour l'abrogation de la loi Debré, avec les DDEN, la FGR-FP, l'UD-CGT, l'UD-FO, la FSU, la FCPE, la Ferc-CGT et la Fnec-FP-FO, sera un jalon de plus dans la reconstruction de la laïcité institutionnelle et la défense de la loi de 1905. Car n'en doutons pas, la laïcité vit toujours dans la conscience des citoyens de ce pays.

Ensemble, assurons son succès !

MP

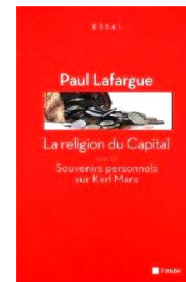
Ouvrages cités : « Cléricalisme et néo-socialisme » R.Duguet ; « La revanche du parti noir » Eliard-Godicheau-Roy ; « La laïcité trahie » D.Parigaux



Un pamphlet de Paul Lafargue (1842-1911) Essai-La religion du Capital-(Livres harmonia mundi)

Note de Paul Lafargue "DEBITA", DETTE. Le Pater Noster des chrétiens, rédigé par des mendians et des vagabonds pour des pauvres diables accablés de dettes, demandait à Dieu la remise des dettes: "dimite nobis debita nostra", dit le texte latin. Mais quand des propriétaires et des usuriers se convertirent au christianisme, les Pères de l'Église trahirent le texte primitif et traduisirent impudemment "debita" par péchés, offenses. Tertullien, docteur de l'Église et riche propriétaire, qui sans doute possédait des créances sur une foule de personnes, écrivit une dissertation sur l'Oraison dominicale et soutint qu'il fallait entendre le mot "dettes" dans le sens de péchés, les seules dettes que les chrétiens absolvent.

La religion du Capital, en progrès sur la religion catholique, devait réclamer l'intégral paiement des dettes : le crédit étant l'âme des transactions capitalistes.



LE MOUTON NOIR

Bulletin trimestriel de la
 Fédération Départementale des
 Groupes de Libres Penseurs des
 Alpes de Haute Provence

Trimestriel imprimé par nos soins

Soutien : 2,00 euros
 Abonnement : an
 (frais d'envoi compris) : 10 €

Directeur de la publication
 Marc POUYET

Comité de rédaction
 M. Pouyet ; B. Roger ; C. Testanière ;
 P. Apartis ; A. Alphanod.

Concepteur-rédacteur
 Diffusion-abonnements
 Bernard ROGER

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE des
 GROUPES de LIBRES PENSEURS des
 ALPES DE HAUTE PROVENCE

Courrier
 rue des Chevaliers
 04230 Cruis

☎ : 04 92 71 09 53

Site départemental
<http://librepensee04.over-blog.com>

Courriel
librepensee04@orange.fr

FÉDÉRATION NATIONALE
 DE LA LIBRE PENSÉE
 10/12 rue des Fossés-St-Jacques
 75005 Paris

☎ : 01 46 34 21 50
 ☎ : 01 46 34 21 84

Site national
<http://www.flp.fr>

Courriel
libre.pensee@wanadoo.fr

Association Internationale
 des Libres Penseurs
<http://www.internationalfreethought.org>

C'était le 23 mars à

Écologie, capitalisme et marxisme : peut-on marier l'eau pure de l'écologiste avec le feu destructeur du capitaliste ?

REILLANNE



Que veut dire « développement durable » ? Que peut signifier cette incroyable invention juridique « des droits à polluer » ?

Écologiste, je le suis et tout le monde devrait l'être car inquiet de son environnement.

L'homme fait partie de la nature et à ce titre ne peut s'abstraire de son environnement (l'air qu'il respire etc.). Mais, il y a une écologie "de droite", "de gauche" et même "du centre"... L'UE est "écologiste", le gouvernement est "écologiste"...

Quand on me dit que « les pollueurs doivent être les payeurs » : je trie et je paie, je suis un écologiste... Mais où vont les produits de ce tri, à qui profitent-ils ? Quand un supertanker déverse sa cargaison de pétrole en mer ou dégaze au large... qui paie ? Suis-je moi responsable ? Les écologistes politiques ne parlent que des techniques et passent à côté du cœur du problème mais c'est un constat d'impuissance. Pourquoi ?

La vraie question : humaniser ou combattre le capitalisme ?

Le « mode de production » cache les « rapports de production ». Jamais les conditions sociales et buts de la production ne sont évoqués, l'exploitation de l'homme par l'homme, la destruction de l'environnement et des ressources. L'écologie politique sert à « humaniser » le capitalisme qui détruit les forces productives, en premier l'homme et sa force de travail et au-delà, la science et la technologie sont asservis au profit d'une minorité.

« Développement durable »

Personne ne sait définir cette idéologie et pour cause, elle sert à cacher les « rapports sociaux » de production. L'idéologie écologiste politique sépare l'homme de la nature. Le « développement durable » ne serait-il qu'une tentative de négation de l'histoire ?

Car en effet, le capitalisme est un produit de l'histoire (début, développement et fin). Les capitalistes créent la classe ouvrière à qui ils ne paient que la reproduction de leur force de travail. La bourgeoisie, pour exister, doit produire son propre fossoyeur. Le jeune Marx étudie et constate, en son temps, le progrès apporté par le Capital à l'humanité : chemin de fer, courrier, télégraphe... Mais quid d'un mode de production qui n'a pour fonction que de vendre alors qu'il n'y a plus d'acheteurs. Quid d'un mode de production qui génère des famines sur une abondance qu'on ne peut écouler ?

1929 : le blé était brûlé dans les locomotives pour revenir à la rareté dans un système qui produit la surabondance.

Marx disait déjà en son temps, que le capitalisme « cosmopolite » - aujourd'hui, on parle de « mondialisation » - fait descendre l'Europe au niveau chinois...

L'idéologie du "durable" sépare l'homme de la vie réelle : les parcs de protection, les villes "durables", Copenhague, la ville devenue musée du "durable" pour touristes...

Comment concilier profit et écologie ?

Selon l'idéologie capitaliste, de Laurence Parisot à... Laurent Wauquiez, "Tout est charge ! Tout est assistantat, la Sécurité, les allocations familiales, les indemnités de chômage... ! Il faut libérer le travail !..."

Dégazer un supertanker au port, c'est une charge ! Alors le dégazage se fait en mer, la charge du nettoyage des plages revient aux communes... Productivité, mécanisation, concurrence mondiale : pour les capitalistes, comment faire du profit sans polluer la nappe phréatique ?

-**"Écologie coloniale"** précapitaliste : comptoirs en Indonésie - déforestation d'îles complètes, érosion des sols, "esclavage"...

-**USA** et espaces découverts : défrichages - les plaines centrales devenues un boulevard pour les tornades dévastatrices et tueuses...

-**Les bombes atomiques** sur Hiroshima (uranium) puis Nagasaki (plutonium), c'est le produit de la conférence de Yalta de partage du monde en deux blocs (USA en concurrence avec le bloc soviétique), en pleine seconde guerre mondiale et l'essai "in vivo" sur des populations qui étaient au bord de l'insurrection contre l'empereur et sa dictature de militaires "samourais".

Le capitalisme détruit l'humanité

-Centrale nucléaire de Fukushima : la centrale privée a résisté au séisme de très forte magnitude, les ingénieurs savent faire cela. Mais la digue de protection contre le tsunami, était insuffisante... une charge ! **L'avenir n'est pas maîtrisé.**

DROITS DE POLLUER Kyoto, Rio, Copenhague, le capitalisme se disculpe en faisant croire qu'il "sauve la planète". Il s'agit d'**inciter à ne plus polluer mais sans augmenter les charges**. Les USA d'ailleurs ne signent pas d'engagement... **Le capitalisme n'est pas humanisable !**

A. H. P...

C'était sur



la Marseillaise

(Extraits de l'article paru sur



Les points de vue du père Christophe Disdier-Chaves, vicaire général du diocèse de Digne, professeur de théologie morale et spécialiste des questions d'éthique sexuelle et familiale, ainsi que de bioéthique médicale, et ceux d'Henri Huille, membre de la Commission administrative nationale de la Libre pensée, spécialiste des questions de société, ont été confrontés pendant plus d'une heure.

Henri Huille : À la Libre Pensée, voyez-vous, la vie est faite de mille possibilités différentes... Ce projet met en quelque sorte fin à une sorte d'anomalie où certains avaient des droits qui étaient refusés à d'autres. Dans notre tradition républicaine, nous sommes partisans de l'égalité des droits.

Craignez-vous que la famille ne soit menacée ?

Christophe Disdier-Chaves : Ce n'est pas tant la crainte que nous pourrions avoir à cet égard. Je souhaiterais revenir sur les propos de M. Huille, sur la question du droit. Pour nous, le mariage n'est pas une question de droit, c'est une institution. Je ne suis pas ici pour défendre le point de vue d'une philosophie ni d'une religion... La question est de savoir si le mariage est un droit. Je ne le pense pas, il s'agit d'une institution garantie par l'État... Ne touchons donc pas au mariage et ouvrons de nouvelles dispositions pour les couples de même sexe.

H. H. : Nous sommes là au cœur du débat. Il s'agit de souligner la différence fondamentale entre nos deux points de vue. Pour l'Église Catholique, le mariage est un sacrement. De ce point de vue, c'est son dogme qui devrait s'imposer à tous. En revanche, nous parlons bien du mariage civil et non pas du mariage religieux. Du point de vue de la tradition républicaine, il ne s'agit en aucun cas de s'immiscer dans les règles qui opèrent au sein des institutions religieuses quelles qu'elles soient. Là n'est pas le problème. Comme il s'agit de mariage civil, l'enjeu est celui de l'égalité des droits. Ce qui fonde la République du point de vue philosophique, c'est la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Sous cet angle-là, à la Libre pensée, nous sommes partisans de l'égalité en droits des citoyens, quelles que soient par ailleurs leurs différences. Là où je rejoins le point de vue de mon interlocuteur, c'est sur cette notion du droit à la différence, que nous ne partageons pas. Les gens sont différents, c'est un fait. Il y a des grands, des petits, des bruns, des blonds et ainsi de suite ; dans le cadre de l'égalité républicaine chacun doit cependant pouvoir bénéficier des mêmes droits. Il me semble que c'est cela qui est au cœur du problème.

C. D-C. : Je ne suis pas ici pour parler du mariage religieux, ce n'est pas la question, mais pour défendre le mariage civil...

H. H. : La question fondamentale est la suivante : sommes-nous ici sur Terre pour accomplir les desseins de Dieu ou bien pour vivre notre vie du mieux que nous pouvons et tenter d'être heureux ? C'est un vieux débat qui oppose l'Église Catholique et la Libre pensée.

C. D-C. : Même si nous nous éloignons du sujet, je dois dire que je ne me retrouve pas absolument pas dans la vision que vous donnez du christianisme. La morale chrétienne n'est pas une morale du devoir : c'est une morale de la liberté et du bonheur...

H. H. : À vouloir interdire de nouveaux droits, les interdictions frappent toujours les plus pauvres. Quand l'IVG était interdite, certaines femmes faisaient appel à des faiseuses d'anges tandis que d'autres, plus fortunées, allaient avorter dans d'autres pays. Or, chacun doit pouvoir exercer son droit au bonheur. Nous sommes donc partisans de la procréation médicalement assistée et la gestation pour autrui. L'humanité se fait elle-même, c'est une longue marche pour sortir des ténèbres vers le progrès humain.

Le débat législatif va-t-il se poursuivre ?

H. H. : Il est difficile de faire des pronostics. Mais ce qui me gêne, c'est la convocation d'experts et de comités car en République, le souverain, c'est le peuple. C'est à lui et ses représentants de décider. Avec ces comités, on filtre la souveraineté populaire.

C. D-C. : Non, il s'agit pour moi d'éclairer le débat par ce que nous appelons des experts. Même l'Église ne s'érige pas en directeur de conscience. Cela étant, nous avons incité nos fidèles à manifester. Leur opinion n'est pas unanime au sujet du mariage. L'Église est dans son rôle en donnant son point de vue.

H.H. : L'Église est une force politique qui a le droit de s'exprimer. Sinon, vers quel type de société irions-nous ? La Libre pensée défend la liberté de conscience. Ceux qui lui en ont fait reproche ont commis une erreur. La religion étant une affaire privée, interdire son expression serait contradictoire avec la laïcité.

C. D-C. : Je partage cette conception de la laïcité. En conclusion, l'Église s'oppose à ce projet pour des raisons anthropologiques.

Débat organisé par Morgan Termeulen (La Marseillaise) et François Malabave (Fréquence Mistral)

<http://www.lamarseillaise.fr/zone-alpes/alpes-societe/item/2873-le-vicaire-general-du-diocese-de-digne-christophe-disdier-chaves-et-le-representant-de-la-libre-pensee-henri-huille-ont-confronte-leurs-arguments-a-propos-du-mariage-pour-tous>

Michel DEBRÉ...**Grand serviteur de la République !**

1940, il rentre alors au Conseil d'État et se montre favorable au général Maxime Weygand, qui est le premier responsable à se déclarer partisan de l'Armistice avec l'Allemagne nazie...

1941, Michel Debré au Conseil, prête serment au maréchal Philippe Pétain...

En février **1943**, quatre mois après l'invasion de la zone libre, il s'engage dans la Résistance. Pendant l'été **1943**, il est chargé par le général de Gaulle d'établir la liste des préfets qui remplaceront ceux du régime de Vichy pour le jour de la Libération. Il devient lui-même commissaire de la République à Angers en août **1944**...

Sous la IV^e République, Michel Debré adhère tout d'abord à l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR), puis au Parti radical-socialiste sur les conseils du général de Gaulle (« Allez au Parti radical, Debré. Vous y trouverez les derniers vestiges du sens de l'État »)...

Il devient Garde des Sceaux, ministre de la Justice en **1958**, dans le gouvernement Charles de Gaulle. Il y joue un rôle important dans la rédaction de la Constitution de la Cinquième République.

La loi Debré (31 décembre **1959**) est une loi française qui porte le nom de Michel Debré, Premier ministre et ministre de l'Éducation nationale.

Elle instaure un système de contrats entre l'État et les écoles privées qui le souhaitent...

En novembre **1963**, à l'occasion des élections législatives qui suivent la dissolution de l'Assemblée nationale, il tente de se faire élire député en Indre-et-Loire. Battu, il décide en mars **1963**, suite à l'invalidation de l'élection de Gabriel Macé, de se présenter à La Réunion, une île qu'il a découverte avec le président de la République lors d'un voyage le 10 juillet 1959. Ce choix s'explique par sa crainte de voir ce qui reste de l'empire colonial français suivre la voie empruntée par l'Algérie, une indépendance pour laquelle il n'était pas favorable à titre personnel. Soutenu par les socialistes que l'autonomie rebute, il devient immédiatement le leader de la droite locale...

Considérant que la démographie de l'île est une menace pour son développement, Michel Debré organise durant les années **1960** la migration des Réunionnais vers la métropole. Il crée pour ce faire le BUMIDOM et le CNARM. Dans le même état d'esprit, il fait procéder au déplacement vers l'Hexagone de plus de 1 600 enfants réunionnais (entre 1963 et 1982) arrachés à leur famille en vue de repeupler certains départements métropolitains en cours de désertification, notamment la Creuse.

**Les enfants de la Creuse...**

Au début des années soixante, Michel Debré devenu député de La Réunion, découvre un département pauvre et, pense-t-il, surpeuplé. Il lui vient alors l'idée d'organiser l'émigration des plus déshérités vers certains départements métropolitains en voie de désertification. Officiellement l'objectif de cette opération est double : aider les familles réunionnaises pauvres à assurer une formation à leurs enfants et contribuer au repeuplement de départements français touchés par l'exode rural. Michel Debré incite alors la DDASS de la Réunion et le BUMIDOM à transférer en métropole des mineurs : orphelins, enfants abandonnés, enfants retirés à leur famille par décision de justice.

Très vite, les volontaires ne suffisent plus et des déplacements d'enfants, orphelins ou non, sont organisés par avion, avec parfois l'approbation de parents illettrés et non conscients qu'ils ne reverraient pas leurs proches. Les services sociaux mettent un zèle particulier à une mission qui, selon l'IGAS, jouit de "l'attention personnelle de Michel Debré". Les familles en difficulté sont légion sur l'île. Misère, alcoolisme, illettrisme font des ravages. Les 2 CV de la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS) sillonnent la Réunion pour alimenter le pont aérien et contenter leurs supérieurs.

Entre 1963 et 1981 (selon un récent rapport de l'Inspection générale des affaires sociales - IGAS), plus de **1 600** mineurs sont ainsi transférés. Des Caravelles spéciales décollent, plusieurs fois l'an, avec des enfants de tous âges. Les nourrissons sont cédés à des familles adoptives, parfois dès l'arrivée à Orly. Les plus grands sont envoyés dans des centres d'accueil à Guéret (Creuse), Quézac (Cantal), Albi (Tarn) ou à Lespignan (Hérault).

Arrivés en métropole, le sort de ces enfants est variable. Certains ont la chance d'être placés dans des familles aimantes, d'autres servent de main d'œuvre gratuite dans les exploitations agricoles. Certains prennent la fuite, enchaînent les familles d'accueil, sombrent dans la dépression ou le suicide. La majorité des enfants sont devenus agriculteurs, ouvriers ou chômeurs. Les dégâts psychologiques ne sont pas négligeables, comme en témoigne la présence de plusieurs Réunionnais de la Creuse dans l'hôpital psychiatrique de Guéret.



Arguments...



Question de congrès : République et cléricisme...

« Quel mandat, quelle action, quelle attitude, pour un élu de la République qui se veut fidèle à la laïcité de l'École et de l'État ? »

Un élu fidèle...

en tout cas, ce n'est pas...

CONSEIL GENERAL janvier 2011 : « Jumelage... "Un projet de l'aumônerie",... (Avec) **une subvention de 4 000 € du Conseil Général...** »

SISTERON janvier 2011 : « vernissage d'une **exposition... au profit de l'Église diocésaine...** (en) présence de **M. le député-maire de Sisteron et de Mme sa déléguée à la culture qui ont prêté gracieusement les locaux d'exposition...** »

DIGNE février 2011 : "Le **palais des congrès** se transforme, le temps d'un dimanche, en cathédrale pour une célébration eucharistique..."

DIGNE avril 2011 : C'est la mairie qui annonce le programme du 8 mai : « *Messe à la Cathédrale Notre Dame du Bourg, et rassemblement au monument aux morts...* »

DIGNE : Bénédiction d'une cloche nouvelle pour la cathédrale notre dame du bourg.



FORCALQUIER mars 2011 : À Forcalquier, on verse 120 000 € à Ste Jeanne d'Arc pour leur bon fonctionnement", affirme Christophe CASTANER...

Lettre de la FDGLP-04 au Maire de MANOSQUE

« L'article paru dans le journal "Haute-Provence Info" du 1^{er} juillet 2011 a retenu toute notre attention.

C'est à cette occasion que nous avons pris connaissance de la constitution en novembre 2009, à votre initiative de "Manosque-Fraternité", instance *consacrée* au "vivre-ensemble".

Monsieur le Maire, vous vous présentez comme garant des principes républicains de laïcité,... représentant l'ensemble des citoyens... et à ce titre, vous ambitionnez de promouvoir le "vivre ensemble harmonieux".

N'y a-t il pas contradiction entre rappeler la laïcité et vous appuyer... sur les dignitaires religieux ! Enfin, ceux des "religions du livre" et comme le dit l'un d'entre eux, celles qui sont "reconnues" !

Il semblerait que pour vous la laïcité semble se limiter à ce que : "... l'État ne finançant aucun culte, la structure n'aura pas de budget propre"...

Nous tenons donc à vous rappeler l'article 1^{er} et 2 de la loi de 1905 :

ARTICLE PREMIER. - La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes...

ART. 2.- La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Rappelons que celle-ci inclut le libre exercice des cultes (*article 2 de la loi de 1905*) comme conséquence de la liberté de conscience. La liberté de conscience est la mère de toutes libertés, elle implique qu'aucun culte ne soit reconnu afin que chaque citoyen reste libre d'en avoir un, de ne pas en avoir ou d'en changer.

Il s'agit donc bien avec « Manosque- fraternité », de **favoriser les communautarismes religieux**. C'est un encouragement officiel à ce que les religions « *s'institutionnalisent davantage* ». Monsieur le Maire, ceci est contraire au principe de laïcité comme aux termes de la loi de 1905 que pourtant vous invoquez.

Monsieur le Maire, la laïcité institutionnalisée par la loi de 1905, est une organisation de la société qui a garanti pendant des décennies la paix civile. Une organisation fondée sur la reconnaissance d'un rôle politique des cultes mène au communautarisme religieux, voire ethnique.

De nombreux pays ont donné des exemples désastreux de ces communautarismes.

Libres penseurs, nous sommes soucieux de défendre la République une, indivisible et laïque et donc la séparation entre sphère privée et sphère publique.

Nous nous permettons de vous rappeler que la Libre Pensée est un courant de pensée traditionnellement présent chez de nombreux citoyens de ce pays qui, de plus en plus nombreux, ne se reconnaissent dans aucun culte, ne sauraient accepter d'être considérés comme des citoyens de seconde zone. »

Il ne faut pas prendre les messies pour des gens ternes...

En direct de l'empyrée...



Paul a choisi...

FUSILLÉ EN 1914, TUÉ EN 1915...

Le mort-vivant

Fusillé vivant, par Odette Hardy-Hémery, Gallimard, 280 p, 22 euros.



Quand on est mort, on ne craint plus rien. Sauf de mourir une nouvelle fois. C'est ce qui est arrivé à François Waterlot. Ce mineur du Pas-de-Calais fut mobilisé en 1914. Il avait 27 ans. Après avoir désobéi à des ordres idiots, il fut fusillé sans jugement pour abandon de poste. On le rata. Il fut donc réintégré dans l'année et mourut pour de bon, au front, en 1915. Durant cette année de sursis, il eut le temps d'écrire des lettres. Ce sont elles qui sont publiées et présentées par Odette Hardy-Hémery dans « Fusillé vivant ».

C'est assez rare un mort qui écrit. Il raconte la guerre, la boue, les tranchées, la misère, la peur. On a déjà lu tout cela, mais pas de la part d'un « mort-vivant », comme il se désigne lui-même. Et surtout il raconte la manière dont on l'a tué le 7 septembre 1914 sous l'ordre du général Boutegourd. « *J'entends les balles siffler à mes oreilles et en même temps j'eus la figure inondée ainsi que ma capote du sang de mon voisin de gauche, mais je constatai que je n'avais pas été touché.* » Pas touché, c'est à voir. Le mal est fait. Waterlot n'est plus tout à fait de ce monde. Il n'y a pas d'autre issue pour un faux mort que de redonner sa vie. À la patrie si peu reconnaissante pour ce qui le concerne. Il a déjà payé, mais il sait qu'il lui reste un solde pour faire disparaître ce cauchemar d'exécution qui le hante.

Il est rare de tomber sur des documents d'une telle force. Tant qu'il écrit, le courageux fantassin se dit qu'il n'est pas éteint. Et pourtant, durant ces onze mois, chaque lettre aux siens vient alourdir cette attente d'en finir avec cette interminable guerre. Dans son introduction, Odette Hardy-Hémery décrit la Grande Guerre avec ses douleurs sans fond, ses folies sans âge, ses drames sans nom et cet état de sidération provoqué par la violence des armes.

Dans cette enquête méticuleuse, elle raconte l'histoire de ces sept fusillés du 327^e RI auxquels on rendit hommage dès les années 1920. Elle suit aussi le parcours de ce général que l'on a oublié et qui ne fut pas poursuivi pour avoir si facilement zigouillé. Selon elle, plus de 600 combattants auraient été, comme Waterlot, fusillés pour l'exemple... Mais un seul est mort deux fois !

LAURENT LEMIRE "Nouvel OBS sept-2012"

Billet d'humeur...

Printemps 2012, premier tour de la présidentielle. C'est une minuscule commune du département : la mairie jouxte l'église. Pour disposer de sa journée et voter le plus tôt possible, il faut attendre que la cloche de l'église ait sonné !! C'est le signal qu'ont d'attendre les édiles assesseurs (pour qui je n'avais pas voté en 2008). J'ai fait observer que tout ça n'était pas très laïque. Ils n'ont pas semblé me comprendre et j'étais trop pressé pour expliquer davantage. On aurait pu s'adresser à l'Horloge Parlante, qui est d'ailleurs une création d'un enfant du département, Ernest Esclangon, de Mison. Une cloche (même électronique) d'église locale, c'est tout de même plus patrimonial, même si elle ne date pas d'avant 1905 !!





Louis Langomazino, né le 11 septembre 1820 à Saint-Tropez et mort en 1885 à Papeete, est un militant républicain.

Arrivé à **Toulon** en 1828, il est engagé comme ouvrier mécanicien à l'arsenal en 1835, comme apprenti forgeron, secteur très syndicalisé de l'arsenal. Il adhère à la Société d'union et d'encouragement qui unit les ouvriers, et y joue un rôle actif.

Il invite notamment Flora Tristan, qui est enthousiasmée par sa visite à l'été 1844, et prononce le discours d'adieux le 4 août. Il est parmi les meneurs de la grève de l'arsenal de mars 1845, qui mobilise près de 2 000 ouvriers, ce qui provoque son licenciement.

Il part alors pour **Marseille**, où il milite activement dans le mouvement républicain et occupe des postes à responsabilité. Il entre à l'Athénée ouvrier de Marseille, qui permet aux jeunes hommes de faire des lectures et propose des cours aux ouvriers. Il en devient président en 1847 et y accueille Lamartine, crée une bibliothèque, publie des poèmes.

La Révolution de 1848 en mars, il est nommé capitaine par les ouvriers qui ont constitué leur propre compagnie de la Garde nationale, et se présente aux élections complémentaires en juin, sans succès. En octobre, il entre comme rédacteur à *La Voix du Peuple*, quotidien républicain et peu onéreux, qui tire à 3 000 exemplaires, essentiellement dans les Bouches-du-Rhône et le Var.

Il est envoyé à **Digne** pour y relayer *La Voix du Peuple* et la publier dans les Basses-Alpes et les Hautes-Alpes. En août 1849, il est jugé pour « incitation à la haine et au mépris du gouvernement » : après une plaidoirie *pro domo*, il est acquitté par le jury d'assises.

Il fonde la **Solidarité des Travailleurs** et crée en février 1850 *L'Indépendant des Basses-Alpes* en février et continue d'être un actif militant républicain, à la fois comme journaliste promoteur des idées républicaines les plus avancées, mais aussi en parcourant le département pour y relancer les sociétés populaires créées en 1848 et convertir les chambrettes. Ailhaud de Volx signe fréquemment dans son journal avant son interdiction en juillet.

Il est arrêté le 25 octobre dans le cadre du faux complot de Lyon, et jugé en août 1851 par le conseil de guerre.

Condamné, il est déporté avec sa famille, ainsi qu'avec Alphonse Gent et Albert Ode (condamnés en même temps que lui) et leurs familles, sur l'île de Nuku Hiva, aux îles Marquises, où il travaille comme forgeron pour le pénitencier de Taiohae. Lors d'une escale à Rio de Janeiro, le commandant de la flotte les autorise à recevoir une souscription lancée par des Français. Langomazino se détache progressivement de ses compagnons d'armes. Se concentrant sur les travaux manuels, tandis que ses compagnons ne renient rien de leur engagement politique, sa condamnation est commuée le 23 juin 1853 en bannissement ; il est autorisé à résider provisoirement à Tahiti.

Il s'y installe alors, et devient défenseur au tribunal de Papeete, mais doit s'exiler quelques années à Valparaíso. Le gouverneur de Tahiti demande son amnistie par une lettre du 12 janvier 1858 et Longomazino est autorisé à se rendre à Gênes en 1859. En fait Longomazino s'établit à Tahiti, où il devient magistrat. Revenu à Papeete, il rédige la *Codification des actes du gouvernement*, devient ensuite directeur de l'imprimerie gouvernementale (1862), juge d'instruction (1864-1870) puis avocat (1870-1885).

1^{er} juillet 1901

La loi sur les associations



Le président du Conseil Pierre Waldeck-Rousseau a fait voter une loi sur les associations...

Cette loi établit la liberté d'association mais son article 13 fait une exception pour les congrégations religieuses en soumettant leur création à une autorisation préalable.

18 août 1634

Urbain Grandier, curé de Loudun meurt sur le bûcher...



4 septembre 1870

Le 4 septembre 1870, les Parisiens proclament la République (c'est la III^e du nom). En souvenir de ce jour, de nombreuses rues de France portent le nom du « *Quatre Septembre* ».

C'est après avoir appris la capture de l'empereur Napoléon III par les Prussiens à Sedan que les républicains de la capitale ont pris le pouvoir. Ils ont été devancés de quelques heures par leurs homologues de Lyon et Marseille...



Vu sur  **esse bouc**
La dernière séance...



Josef Ratzinger est Benoît 16⁶⁴ et Horst Tappert, l'inspecteur Derrick **dans**



Les deux font l'Abwehr...

Les facéties du Di Falco...



À l'occasion de Pâques, en 2009, il présente dans sa cathédrale la sculpture de Peter Fryer : *Le Christ et la chaise électrique*, ce qui choque certains fidèles et suscite des réactions...

Il cite alors Gainsbourg "Si le Christ était mort sur la chaise électrique, tous les petits chrétiens porteraient une petite chaise autour du cou"...

Ça c'est ben vrai !

Barzille de Troc aurait écrit à Bart Vélo : «Ma femme (Barjide Frigot), as-tu révélé dans la bonne humeur générale, avait tous les défauts : fêlée, opportuniste et même pas catho comme toi ! Mais si tu savais tout ça avant, Bart, t'aurais quand même pu me prévenir...»...

Quelle famille !



Jean HUGO. Arrière-petit fils de Victor Hugo.
« Le regard de la mémoire »
Edition Actes Sud 1983 Hubert Nyssen Éditeur

Page 73-1917 : L'attaque lancée le 16 avril aboutit comme on sait à un échec sanglant.

Page 75-76 : Des soldats du 3e bataillon arrivèrent de Rosières-tous portaient des cannes. Nos hommes... s'attroupèrent autour d'eux...Un soldat harangua le bataillon.

-On en a assez, on veut marcher sur Paris.

Rouillon prit la parole.

-Vos camarades sont en train de se faire tuer au Chemin des Dames. C'est lâche de les abandonner.

-Ils n'ont qu'à faire comme nous. On veut faire comme les Russes. Rendez-vous demain matin sans armes au carrefour et nous marchons sur Paris.

Page 77 : « Nous avons reçu l'ordre de *reprendre les hommes en main* »...il fallut dresser la liste des hommes qui avaient paru vouloir désertier. Il y en eut une dizaine dans notre compagnie, que je fus chargé de conduire à la gare la plus proche... On fusilla quatre meneurs du 129^e, trois cents soldats de la brigade-les suspects dont on avait dressé la liste- furent embarqués pour le Gabon, le Sénégal ou le Dahomey, d'autres pour la Cochinchine qui coulèrent avec le bâtiment qui les transportait. Dix officiers furent rétrogradés.

En note :

Page 76 « Le 129^e de ligne qui faisait brigade avec le 36^e s'était mutiné le 28 mai après la soupe. »

En note

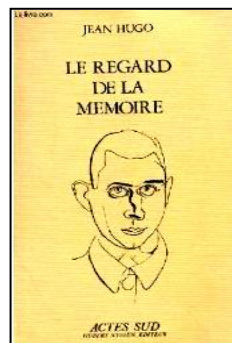
Page 78 : un caporal et 3 soldats du 129^e furent fusillés le 28 juin. Les pelotons d'exécution étaient fournis par le régiment lui-même. Le drapeau du 129^e fut retiré le 29 juin et son bataillon le plus rebelle fut dissous.

A cette date, Jean Hugo est officier (lieutenant). Mais il a commencé la guerre comme soldat dans les tranchées et souvent en première ligne.

Dans les années 1920, c'est une personnalité du monde littéraire et artistique de la vie parisienne.

A la fin de l'ouvrage, il se situe à droite et même à l'extrême droite. Il est apparenté à Léon Daudet, sa tante Jeanne Hugo ayant épousé un fils de l'écrivain Alphonse Daudet.

Note de lecture de Mme VARCIN



NOM, Prénom :

Adresse :

..... Code postal :

Ville :

☎ : Portable :

.....@.....

demande à adhérer à la LP-04

COTISATIONS 2013 : 72 €

à l'ordre de : "FDGLP04"

[Constitué de : 49 € de part nationale, 13 € pour l'abonnement à *La Raison*. Et 10 € de part départementale.

En cas de difficultés financières ou de ressources très réduites, contacter la Fédération : cotisation « revenus faibles » : 27 € incluant *La Raison*.]

Bulletin à retourner à :
FDGLP04, rue des Chevriers 04230 Cruis

En adhérant vous recevrez chaque trimestre le bulletin départemental.



La Libre Pensée est une association d'éducation populaire et d'action sociale.



Elle considère tous les mysticismes et toutes les religions comme les plus grands obstacles à l'émancipation de la pensée car ils divisent les hommes et les détournent de leurs buts terrestres en développant dans leur esprit la superstition, la peur de l'au-delà et la résignation. Dégénérant facilement en cléricanisme, fanatisme, impérialisme et mercantilisme, les religions aident les puissances de réaction à maintenir l'humanité dans l'ignorance et la servitude. Leur prétendue adaptation aux idées de progrès n'est qu'une nouvelle tentative pour rétablir leur domination passée.